

MAIRIE DU HAILLAN

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 27 septembre 2017

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme DARDAUD, M. BOUYSSOU, Mme SAVIGNAC, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. ROUZE, M. DUPUY-BARTHERE, M. GHILLAIN, Mme GOURVENNEC, M. GUTTON, M. BRUNEL, M. MERIAN, Mme FRANCOIS, M. CHAIGNE, M. DAUTRY, M. GADIOUX, Mme AJELLO

EXCUSES :

Monsieur BOUSQUET

procuration à Madame DARDAUD

Madame PROKOFFIEF

procuration à Monsieur FABRE

Madame VINCLAIR

procuration à Monsieur DUPUY BARTHERE

Madame VASQUEZ

procuration à Monsieur CONTE

Monsieur CHARPENTIER

procuration à Monsieur DAUTRY

Madame SAINT GENEZ

procuration à Madame AJELLO

Monsieur FOURCAUD

procuration à Monsieur CHAIGNE

ABSENTS :

Madame SEN

~~~~~

Madame le Maire : *Le procès verbal du conseil du 28 juin appelle-t-il des remarques particulières ?*

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : *Un certain nombre d'informations avant les communications officielles :*

- Tout d'abord, vous avez trouvé sur table le fameux livre des 150 ans qui a été réalisé sous la coordination de la bibliothèque. Nous l'avons lancé officiellement samedi dernier et je vous voulais, en tant qu'élu(e)s, vous qui consacrez beaucoup de temps et d'énergie à notre Ville, vous l'offrir personnellement avec une petite dédicace. Il va devenir un « collector » et vous pouvez, si vous le souhaitez, acquérir des exemplaires supplémentaires à la bibliothèque pour la modique somme de 2 euros.

Quelques mots sur la rentrée qui s'est très bien passée au Haillan avec :

- l'arrivée de quelques nouveaux enseignants suite à des départs à la retraite ou des mutations ;
- la livraison dans les temps de la restructuration de l'école maternelle la Luzerne qui a été restructurée et agrandie pour le plus grand plaisir des enseignants, des enfants et de leurs parents qui attendaient depuis plusieurs années, notamment la disparition du sable dans la cour de l'école ;
- l'informatisation de nos deux écoles élémentaires, avec des vidéoprojecteurs interactifs, ce qui était attendu par les enseignants qui sont de plus en plus demandeurs et qui avaient besoin de ces outils numériques pour pouvoir enseigner dans les meilleures conditions.

Autre information, depuis le 11 septembre, vous avez peut être constaté, si vous êtes vous-même un oiseau de nuit, que nous avons lancé l'expérimentation sur l'extinction de l'éclairage nocturne qui intervient de 1h15 jusqu'à 5h00 du matin et comme nous nous y étions engagé, nous allons mener cette expérimentation sur une année. Nous ferons un bilan en septembre 2018 et nous verrons si nous maintenons le dispositif et selon quelles modalités avec des adaptations éventuelles possibles.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir qu'un certain nombre de concertations sont en cours, dont deux qui nous concernent plus particulièrement :

- Une, lancée par Bordeaux Métropole, concernant la restructuration du boulevard technologique. Chez nous, cela concerne essentiellement la rue Toussaint Catros, c'est une zone particulièrement engorgée.

Vous pouvez contribuer sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et le dossier est à disposition en version papier au service de l'urbanisme.

- Autre concertation, la desserte de Saint Médard en Jalles en tramway. Il y a eu une première réunion la semaine dernière à Saint Médard, il y en aura une au Taillan le 3 octobre prochain et la dernière aura lieu chez nous au Haillan le 13 octobre à 19h à la salle Colindrès. En principe, depuis lundi, auraient dû être versés des documents complémentaires sur les études demandées. Nous n'avons toujours pas reçu la version papier mais nous espérons l'avoir très vite car les Haillannais attendent avec impatience ces informations.

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Communications de Madame le Maire :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

→ La modification de la décision municipale n°46 du 21 septembre 2015 portant la mission de conseil sur des aspects statutaires en précisant que le prix pour une réunion de travail au Cabinet est de 350 € HT au lieu de 300 € HT.

Les autres montants de la prestation restent inchangés soit :

Vacation horaire 220 €uros HT frais de dossier inclus, forfait de 500 € HT frais de dossier et déplacements inclus pour une réunion de travail sur le territoire communal.

→ L'encaissement et l'inscription au compte 7788 - « Produits exceptionnels divers » pour l'exercice 2017, de l'indemnité fixée par la SMACL suite à l'accrochage avec le Piaggio EH26 en date du 15/03/2017. Ce sinistre est couvert par le contrat « Flotte Automobile » de la SMACL.

L'indemnité est fixée à la somme de 1532.81 €uros correspondant aux dommages matériels déduction faite de la franchise et de la vétusté de 150 €uros.

→ La signature du bulletin d'adhésion pour l'année 2017 et le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 200 euros à l'association Aquitaine des Achats Publics Responsables ayant pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables.

212/17	SOUTIEN AUX VICTIMES DES OURAGANS AUX ANTILLES OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE – DECISION
---------------	--

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

213/17	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION RANDONNEE ET MONTAGNE DU HAILLAN
---------------	--

Rapporteur : Eric FABRE

Eric FABRE : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Juste une précision : il avait bien été dit que ce n'était qu'une fois par an cette subvention ?*

Eric FABRE : *Oui, sauf entente avec une association qui ne ferait pas une sortie tous les ans. Il est possible de cumuler pour des sorties un peu plus longues.*

VOTE : UNANIMITE

214/17	CONVENTION STRUCTURE PROJET JEUNE 2017 ENTRE LA VILLE DU HAILLAN ET LA CAF
---------------	---

Rapporteur : Eric FABRE

Eric FABRE : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Est-ce qu'on a une idée du budget global qui sera attribué dans le*

cadre de ces deux projets et à quoi cela correspond ?

Eric FABRE : Les dépenses concernant le projet VTT, c'est :

- l'achat de matériel, parce qu'il y a des ateliers de réparation vélos
- une convention passée avec l'ASH cyclo avec des interventions régulières du club dans le cadre des vacances sportives en particulier un projet itinérant qui va se mettre en place avec des jeunes qui participent régulièrement à ces sorties.

Il y a un paiement de l'association sur ces interventions.

Concernant la webradio, c'est :

- l'achat de matériel (micros et stations d'enregistrement)
- La venue d'intervenants et des visites sur des structures.

Monsieur CHAIGNE : La subvention de 2 800 euros n'est pas cautionnée à un certain montant de dépenses ?

Madame le Maire : Forcément la dépense est supérieure. C'est rarement subventionné à 100 %. Il y aura un delta à la charge de la Ville.

Monsieur CHAIGNE : Et tous ces matériels appartiendront au Ranch ?

Madame le Maire : Oui

VOTE : UNANIMITE

215/17	CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION COLLECTIVE DE REALISATION D'UN PARC, PARTENARIAT CCAS
---------------	---

Rapporteur : Jean-Alain BOUYSSOU

Jean-Alain BOUYSSOU : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Il s'agit d'un chantier d'insertion monté sur le même principe que celui qui avait déjà été réalisé pour la réhabilitation du bois de Menespey

Monsieur CHAIGNE : Quand on parle d'un autofinancement de 8000 euros, qui finance ? Et la contribution des tiers de 3387,98 euros, qui sont ces tiers ?

Jean-Alain BOUYSSOU : La Mairie avance, le CCAS rembourse la différence et il y a 11 000 euros qui viennent de subventions de l'Europe. Pour le budget de la Ville, ça coûte zéro. Le solde, c'est le CCAS qui prend en charge.

VOTE : UNANIMITE

216/17	CESSION PARCELLE A BORDEAUX METROPOLE - PROJET DU BHNS
---------------	---

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

217/17	PROJET D'OPERATION D'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE – BILAN DE CONCERTATION
---------------	---

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Nous nous abstiendrons car nous ne partageons pas complètement votre vision de l'aménagement du centre ville*

Madame le Maire : *Pour compléter l'information qui vous a été donnée par Madame DARDAUD, sachez que même si aujourd'hui la concertation dans sa phase officielle est terminée, cette concertation continue. Très régulièrement nous organisons des séances de travail avec des habitants tirés au sort et cela leur permet de découvrir la maquette 3D qui avait été présentée lors de la réunion publique et qui permet d'échanger et de recueillir les ressentis, les attentes de la population. La prochaine date est prévue pour le 9 novembre 2017. En marge de cette concertation, il y a aussi un autre travail mené avec la population concernant les espaces du centre ville qui ne sont pas dans le périmètre de la ZAC mais qui sont mitoyens.*

Monique DARDAUD : *Il y a un troisième « cahier citoyen » qui sort avec le Mag d'octobre. La FAB travaille aussi en partenariat avec des collégiens pour les associer à cette démarche. En effet, il est intéressant de prendre l'avis des jeunes de notre commune qui ont beaucoup d'idées.*

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions**

218/17	FIXATION DU COEFFICIENT COMMUNAL DE LA TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) 2018 – FRACTION COMMUNALE
---------------	--

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Nous nous abstiendrons car certes, comme l'année dernière vous n'augmentez pas, mais vous êtes pratiquement au maximum, le maximum autorisé étant de 8,5. On aurait pu baisser dans la mesure où les coefficients peuvent être de 0, 2, 4, 6, 8 et 8,5.*

Madame le Maire : *Ca me ferait très plaisir de baisser les impôts dans cette ville mais ça*

ne va pas être possible et je peux vous dire que les perspectives qui se profilent m'inquiètent beaucoup. Si nous arrivons à tenir notre engagement de début de mandat, à savoir de ne pas augmenter jusqu'à la fin du mandat, ce sera déjà un miracle. Mais nous y travaillons.

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions

219/17	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2017 DECISION MODIFICATIVE N°2
---------------	---

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : Madame le Maire, je regrette l'absence de votre adjoint aux finances parce que lors de la présentation du budget primitif 2017, il avait terminé ses propos en disant, je cite : « en conclusion, nous vous proposons un budget dans la continuité, réaliste, transparent, adapté ».

Dans la continuité, je n'en doute pas. Il est toujours aussi insincère. Par contre réaliste, là je m'inscris en faux, car si le budget primitif avait été réaliste, vous n'auriez pas été obligé d'augmenter les charges à caractère général de plus de 20 % avec les décisions modificatives n° 1 et n° 2. Je vous demande donc de m'en expliquer les raisons, surtout lorsque cela représente plus de 19 % de hausse par rapport au CA 2016 et plus particulièrement la progression de la ligne 611 contrats prestations de services, + 64% par rapport au budget primitif et pratiquement le double par rapport au compte administratif 2016.

Je vous rappelle qu'au budget primitif, la ligne 611 était provisionnée à 168 350 euros et qu'elle passe aujourd'hui à 276 558 euros. Pourquoi une telle progression ?

Madame le Maire : Je n'ai pas forcément tous les éléments sous les yeux mais on vous apportera les réponses. Cependant, rappelez-vous que ces décisions modificatives sont souvent liées à des paramètres que nous ne maîtrisons pas au moment du vote du budget et que ces ajustements, on en a quasiment tous les ans.

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 voix CONTRE

220/17	MODIFICATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS
---------------	--

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

221/17	REMBOURSEMENT DES QUOTES-PARTS D'EMPRUNTS DUES PAR BORDEAUX METROPOLE AU TITRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES - DECISIONS
---------------	---

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Ca veut dire qu'on solde avec la Métropole les trois emprunts qui étaient en cours concernant l'aire d'accueil des gens du voyage ? C'est à l'initiative de la Métropole ?*

Madame le Maire : *Oui, c'est la Métropole qui nous l'a proposé. Ca permettra d'éviter de faire des opérations tous les ans.*

VOTE : UNANIMITE

222/17	DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DU CENTRE SOCIO CULTUREL DU HAILLAN – DECISION
---------------	---

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

223/17	DELIBERATION DE RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE
---------------	---

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Par cette délibération, souhaitez-vous remercier le Président du Département pour vous avoir attribué un second collègue au détriment de votre collègue du Taillan ?*

En effet, ce service auquel vous souhaitez maintenant recourir existe depuis fin 2013. Il a été créé par délibération du 25 novembre 2013, et c'est seulement aujourd'hui que vous décidez d'en bénéficier. C'est la raison pour laquelle j'y vois une relation de cause à effet.

Je rappellerais, pour mémoire, qu'en conseil municipal du 28 septembre 2016, nous avons voté la délibération 88/16 pour autoriser par la commune le recrutement de tels agents. Alors pourquoi ce changement de procédure, sachant que comme le stipulait l'article 5 de la convention : « non seulement la collectivité bénéficiaire de l'agent de remplacement remboursera au centre de gestion le coût salarial global de l'agent mis à disposition, mais qu'en plus, à ce coût salarial, s'ajoutera un forfait de 5 % pour frais de gestion » ?

Alors pourquoi vouloir augmenter ces dépenses de 5 %, surtout quand votre adjoint aux finances déclare lors du budget primitif 2017, je cite : « les chiffres bruts ne mentent pas,

nos recettes sont en baisse ». Et vous venez encore de nous dire que vous ne recourriez pas à l'augmentation mais que vous y songiez sérieusement. Alors pourquoi envisager 5 % de plus sur ces dépenses ?

Madame le Maire : *Première rectification, je ne vous ai pas dit que je songeais à augmenter les impôts. C'est de l'interprétation de votre part. Je vous ai dit que c'est un miracle si on arrive à tenir jusqu'à la fin du mandat, et j'espère bien qu'on tiendra.*

Concernant votre remarque sur le lien entre le collège et le centre de gestion, il n'y en a aucun. Sachez que Le Haillan est ravi de pouvoir accueillir à terme un second collège puisque notre population scolaire est un peu sous pression et on veut pouvoir accueillir nos collégiens haillanais mais probablement aussi des Saint Médardais, des Mérignacais, dans ce futur établissement.

Quant au changement, il ne s'agit pas d'un changement, il s'agit simplement de recourir à un service complémentaire parce qu'aujourd'hui, lorsque nous avons des besoins de remplacement, ça se fait généralement en régie et parfois on ne trouve pas de personnel. Cela va nous permettre, si l'on ne trouve pas par nos propres moyens, de recourir, ponctuellement, à des agents qui pourraient nous être mis à disposition par le Centre de gestion.

C'est un peu le même dispositif que lorsque vous avez recours à un intérimaire, vous payez plus cher parce que l'entreprise vous facture la gestion de tout un tas de formalités administratives. Le centre de gestion fonctionne de la même manière.

Dans la mesure du possible, nous continuerons à recruter nous-même en régie ce personnel, mais si ponctuellement nous ne trouvons pas, le centre de gestion nous donne une piste supplémentaire. Compte-tenu des conditions financières, il n'est pas question d'y recourir systématiquement.

Monsieur CHAIGNE : *J'ajoute seulement que le centre de gestion ne dispose pas de personnel. Il en recrute lui aussi en fonction des besoins des demandeurs.*

Madame le Maire : *Oui mais ils ont un vivier. Ca nous permet d'avoir un complément si nous étions à court.*

Daniel DUCLOS : *Je souhaite juste ajouter un petit détail mais qui a peut être son importance, c'est qu'il n'y a aucune relation de tutelle entre le Centre de gestion de la Gironde et le Département. Ce sont deux instances totalement indépendantes l'une de l'autre.*

Carole GUERE : *Effectivement, il n'y a aucun lien spécifique entre le Département et le Centre de gestion. Je suis ravie de votre intérêt pour le collège, mais sachez que ce n'est pas le collège du Haillan, c'est le collège d'une partie du territoire.*

La réflexion qu'on a menée a été construite avec les services de l'Education Nationale, avec les services du BREP (Bureau de Recherches d'Etudes Prospectives) du Département qui reçoit toutes les enquêtes logement des communes, avec les services de la région, avec les services de Bordeaux Métropole. On ne parle pas d'un deuxième collège pour le Haillan mais plutôt de l'implantation judicieuse d'un collège au vue de l'évolution démographique et de l'implantation d'un certain nombre de sociétés sur une partie du territoire.

Monsieur CHAIGNE : *On est hors sujet, on ne répond pas à ma question. Quel est l'organisme de tutelle du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde qui a été créé par délibération ?*

Madame le Maire : *C'est un Etablissement Public Administratif indépendant disposant de son propre Conseil d'Administration, composé de représentants élus des collectivités locales.*

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 abstentions

224/17	MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
--------	--

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *Je veux juste préciser qu'il s'agit juste d'avancements de grade.*

Monsieur CHAIGNE : *On aurait dû voir, en contre-partie, les suppressions de poste équivalentes parce que là on a 16 postes créés de façon intrinsèque. Les 31 adjoints d'animations sont-ils en plus de ceux déjà existants ?*

Daniel DUCLOS : *En ce qui concerne les postes créés et les postes supprimés, il faut attendre que le Centre de gestion ait approuvé définitivement ces créations de postes pour pouvoir les supprimer.*

En ce qui concerne le recrutement d'agents pour le service jeunesse, c'est une régularisation des agents en place, à la demande de la trésorerie.

Monsieur CHAIGNE : *A la lecture de cette délibération, j'ai tout de suite pensé au refrain de la chanson de Cabrel, la corrida. « Est-ce que ce monde est bien sérieux ? »*

Madame le Maire : *Il n'y a pas plus sérieux que les postes et les agents municipaux qui travaillent derrière pour le bien être des Haillanais*

Monsieur CHAIGNE : *Faire travailler depuis plusieurs années des adjoints d'animations qui n'avaient pas de postes créés, ça ne me paraît pas très sérieux.*

Madame le Maire : *Ils avaient des postes qui étaient créés mais ce n'était pas fait sous cette forme-là. C'était dans le tableau des effectifs, on nous a demandé de les sortir et de les individualiser en quelque sorte.*

Monsieur CHAIGNE : *Vos délibérations ne sont pas très claires*

Madame le Maire : *Je ne peux pas faire plus clair que ça.*

Laurent DUPUY BARTHERE : *Si l'opposition ne brillait pas par son absence lors des commissions, où toutes ces questions ont déjà été évoquées et éclaircies, vous n'auriez*

pas à systématiquement les reposer et retarder le conseil municipal. Je vous remercie.

Monsieur GADIOUX : Monsieur DUPUY-BARTHERE, si on ne peut plus s'exprimer en conseil municipal et ne pas poser de questions en conseil municipal, il faut nous le dire tout de suite.

Madame le Maire : Il ne s'agit pas de ça, mais Monsieur DUPUY-BARTHERE a quand même raison, il y a beaucoup de choses sur lesquelles vous pourriez avoir des éclaircissements et vous n'êtes pas présents.

Monsieur GADIOUX : Certes, mais les questions on peut les répéter

Madame le Maire : Certes, mais encore aurait-il fallu les poser. On répète quand on redit, là ce n'est pas le cas

Monsieur GADIOUX : Ici c'est un lieu démocratique, où tout le monde peut s'exprimer, même si on est absent en commission.

Madame le Maire : Certes mais il n'en demeure pas moins que ces questions ont été traitées en commission, c'est un peu regrettable et lassant pour nous et pour le public.

**VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 voix CONTRE**

225/17	DELIBERATION AUTORISANT LA MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE
--------	---

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Lecture de la délibération

Madame le Maire : C'est une délibération que nous avons déjà passée car nous avons déjà pris une jeune fille en apprentissage sur le secteur de la petite enfance. Cette fois-ci c'est le service Finances/Marchés publics pour une personne qui prépare une licence professionnelle Métiers de l'administration territoriale.

VOTE : UNANIMITE

226/17	DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'IME/CAT DU MEDOC – DECISION - AUTORISATION
--------	---

Rapporteur : Rose SARLANDIE

Rose SARLANDIE : Lecture de la délibération

Madame le Maire : C'est un vieux serpent de mer. On avait déjà passé cette délibération. On commence à voir le bout du tunnel. Madame SARLANDIE ne compte plus le nombre de déplacements qu'elle a dû faire au fin fond du Médoc pour des réunions où il n'y avait pas le quorum. C'est heureux qu'on puisse voir une issue positive pour ces personnes qui attendent ce nouvel équipement.

VOTE : UNANIMITE

227/17	CHANTIER AVEC LES JEUNES DE LA MECSS ET DU RANCH
--------	--

Rapporteur : Hélène PROKOFFIEF

Eric FABRE : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *C'est un chantier qui a été réalisé en juillet. Pour votre information, ces jeunes de la MECSS sont une dizaine de 4 ou 5 nationalités différentes. Nous en avons pris deux en stages à la Mairie car ils sont dans l'esprit de rester en France, donc ils sont dans des parcours de formation. Nous en avons pris un en plomberie, un en électricité, nous en avons placé un dans un restaurant du Haillan où il devait passer une semaine et il en a passé 3, et une autre entreprise en a pris un 4^{ème} qui s'intéressait aux travaux de peinture. Les tuteurs et les stagiaires nous font des retours très positifs sur ces périodes de stage.*

VOTE : UNANIMITE

228/17	RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA POSTE
--------	---

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

Anne GOURVENNEC : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *C'est juste le local qui appartient à la commune, ce n'est pas le bâtiment ?*

Madame le Maire : *Tout à fait, c'est juste le local, nous ne sommes pas assez riches pour avoir tout le bâtiment...*

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : *Avant de partir, vous n'oubliez pas de signer et on se donne rendez-vous au mois de novembre pour le prochain conseil.*

Nathalie FRANCOIS
Secrétaire de Séance

Andréa KISS
Maire du Haillan

